

Intégrer au mieux un sas hygiène dans ses locaux

Facteurs clés de maîtrise et de propreté des locaux, les sas hygiènes sont aujourd'hui de plus en plus compacts et modulables.

Les sas hygiène sont devenus incontournables avant d'entrer sur le site de production. Situées entre le vestiaire et la zone de production, ces installations sont un levier de maîtrise de la propreté et de l'hygiène du personnel. Elles font partie des exigences de moyen requises par les référentiels IFS et BRC.

Il faut savoir que plus de 70% des sas hygiène sont implantés sur des sites déjà existants. Le défi pour les fabricants relève du « sur-mesure ». Il faut s'adapter aux locaux et à des espaces contraints pour lesquels aucune installation de ce type n'était prévue au départ. La situation est différente pour les sites en construction où le sas hygiène est déjà prévu dans les plans.

En fonction de l'activité de l'entreprise, certains modèles sont privilégiés plutôt que d'autres. Exemple des industriels de la viande qui préféreront s'équiper de lave-bottes plutôt que de lave-semelles, les opérateurs étant majoritairement chaussés de bottes. Les sas doivent également s'adapter au nombre de personnes présentes dans l'unité ainsi qu'à la cadence de passage. Un sas hygiène reste avant tout un équipement modulable.

Une maîtrise de l'hygiène accrue grâce au passage obligatoire

Autre tendance observée, la compacité. Les matériels proposés à l'heure actuelle sont de plus en plus courts. Ils sont à la fois réduits en longueur et en largeur pour s'intégrer dans des espaces étroits. L'heure est à l'installation d'un passage obligatoire. Un système de tourniquet vient s'ajouter à la sortie du sas. Tant que l'opérateur ne se sera pas présenté sur le lave-bottes (ou lave-semelles) et ne se sera pas lavé les mains, il ne pourra pas pénétrer dans les ateliers. Depuis dix ans, ces systèmes de contrôles d'accès sont devenus des incontournables.

Source : <http://www.processalimentaire.com/Qualite/Integrer-au-mieux-un-sas-hygiene-dans-ses-locaux-23989> (11/03/2014)